

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

SG BLACKROCK OBLIGATIONS EURO ISR

FCP soumis au droit français

Produit

Initiateur : SG 29 HAUSSMANN (Groupe SOCIETE GENERALE)
ISIN: FR0050000423

<https://sg29hausmann.societegenerale.fr>
Adresse : 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris

Autorité de tutelle de l'initiateur : Autorité des Marchés Financiers
Date de production du document d'informations clés : 30/12/2022

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre

En quoi consiste ce produit ?

Type : Fonds Commun de Placement

Durée : Le Fonds est créé pour une durée de 99 ans.

Objectifs :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index (dividendes nets réinvestis), sur la durée de placement recommandée supérieure à 3 ans., en investissant de manière prépondérante dans des titres de créances négociables à revenu fixe non spéculatifs (Investment Grade). La sélection des émetteurs combine des critères d'analyse financière et extra-financière, intégrant la prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

L'indicateur de référence est le « Bloomberg Barclays MSCI Euro Aggregate Sustainable SRI Index » (l'« Indicateur de Référence »). Il s'agit d'un indice obligataire représentatif de l'univers des titres à taux fixe « Investment grade » libellés en euro qui suit les règles de l'indice Bloomberg Barclays Euro Aggregate et applique des critères sectoriels et ESG pour la sélection des titres.

Afin de réaliser son objectif de gestion, le FCP cherchera à investir au moins 75% du total de son actif dans des titres de créance à revenu fixe notés « Investment Grade » libellés en euro, de toutes maturités, durations et zones géographiques confondues.

La gestion du FCP intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, conformément à sa politique ESG telle que stipulée au sein du prospectus.

L'équipe de gestion du Délégué de la Gestion Financière cherche à identifier de multiples sources de valeur ajoutée : exposition active aux facteurs pays, devises et duration par rapport à l'indice de référence, ainsi qu'à l'exploitation de la valeur relative le long de la courbe des taux, entre les secteurs et entre les différents titres.

L'approche d'investissement du Délégué de la Gestion Financière représente une collaboration entre (i) l'équipe de gestion, chargée de définir le cadre de l'allocation d'actifs avec une approche « top-down » et de la construction du portefeuille, et (ii) les équipes de spécialistes sectoriels, responsables de la génération d'idées « bottom-up ». Ces approches sont définies au sein du prospectus.

Dans le cadre d'une gestion socialement responsable (gestion ISR), l'analyse ESG de l'univers d'investissement vise à réaliser une appréciation plus globale des risques et opportunités sectoriels propres à chaque émetteur mais également faire valoir les intérêts des investisseurs et actionnaires.

Pour concilier la recherche de performance avec le développement des pratiques socialement responsables, les critères ESG sont considérés selon une combinaison d'approches de type exclusion, « Best-in-Class » et engagement.

Dans le cadre de l'approche ISR, l'univers d'investissement de départ est orienté sur :

- les titres du Bloomberg Barclays Euro Aggregate Index, représentatif des obligations libellées en euro de notation « Investment Grade » ,
- les titres non libellés en euro du Bloomberg Barclays Global Aggregate Index, représentatif des obligations internationales de notations « Investment Grade », auquel sont appliqués les différents critères extra-financiers détaillés au sein du prospectus.

L'intégration des critères ESG a pour objectif de sélectionner des émetteurs sur la base de leur comportement extra-financier et en particulier leur capacité à transformer les enjeux du développement durable en vecteur de performance.

A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, l'analyse porte sur la politique environnementale des entreprises et la gestion des ressources naturelles des souverains. Sur le pilier Social, l'analyse porte notamment sur la fidélisation des employés des entreprises et sur le taux de scolarisation et de natalité des souverains. Sur le pilier Gouvernance, l'analyse porte notamment sur la compétence de l'équipe dirigeante des entreprises et la stabilité politique des souverains.

Les limites méthodologiques du processus d'investissement ESG concernent principalement la fiabilité des données ESG, leur qualité et leur précision. Ces données, qu'elles soient obtenues en interne ou par un tiers, peuvent ne pas représenter pleinement l'image extra-financière d'un émetteur.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

Le FCP est investi au minimum à 75% dans des titres de créance et obligations fixe à revenu fixe notés « Investment Grade » libellés en euro et pourra investir également sur des obligations à taux variable et des obligations indexées, ainsi que sur des obligations et titres de créances libellés dans des devises autres que l'euro.

Ces titres seront émis par, ou fourniront une exposition à, des entreprises, des Etats, des entités supranationales, et des agences d'Etat domiciliés dans le monde entier mais dans la limite de 10% maximum de l'actif net pour les titres des pays émergents.

Le FCP pourra détenir également dans une limite de 10% maximum de l'actif net du fonds titres dits spéculatifs (« High Yield »), de notation inférieure ou égale à BB+, (Standard & Poor's) ou jugée équivalente par le Délégué de la Gestion Financière et pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net dans des obligations de qualité mais non notées, selon l'analyse du Délégué de la Gestion Financière.

Enfin, le FCP pourra investir à titre accessoire dans des instruments du marché monétaire, par l'intermédiaire de Titres de Créances Négociables et assimilés.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

Les titres non libellés en euro pourront faire l'objet d'une couverture de change limitant ainsi le risque de change à 5% de l'actif net.

En vue d'exposer ou de couvrir le FCP, ou dans le cadre d'opérations d'arbitrage, le Délégué de la Gestion Financière pourra utiliser des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés.

Le FCP pourra investir dans des titres intégrant des dérivés simples et complexes.

Les souscriptions et les rachats sont reçus et centralisés au plus tard à 18h30 le jour précédant la date d'établissement de la valeur liquidative sur la base de laquelle ils seront exécutés.

Valeur liquidative quotidienne : La valeur liquidative est établie quotidiennement sauf en cas de jour férié légal en France et/ou en cas de fermeture de la bourse de Paris

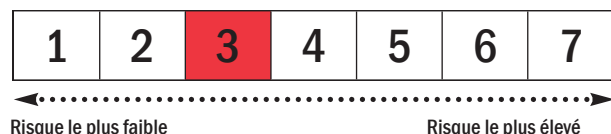
La Part C capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouvert à tout souscripteur.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 3 ans. Ce produit a été catégorisé dans la classe de risque 3 sur 7, qui est une classe de risque moyen. La catégorie de risque associée à cet FCP est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas un investissement sans risque. L'OPCVM peut également être exposé aux risques suivants qui ne sont pas adéquatement pris en compte par l'indicateur de risque ci-dessus :

Risque de Contrepartie

Risque de Liquidité

Risque de Crédit

Scénarios de performances

Scénarios		1 an	3 ans
Scénario de tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 337.27€	4 648.57€
	Rendement annuel moyen	-56.62%	-14.20%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 081.11€	4 244€
	Rendement annuel moyen	-19.18%	-15.75%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 356.97€	12 838.00€
	Rendement annuel moyen	3.56%	5.12%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 780.76€	14 745.00€
	Rendement annuel moyen	17.80%	8.07%

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 3 ans, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10,000 EUR.

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation de performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact.

Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Les évolutions futures de marché ne peuvent être précisément anticipées.

Les scénarios présentés ne sont qu'une indication de rendements possibles tels que calculés à partir de performances récentes. Les performances réelles peuvent être plus faibles. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où nous ne pourrions pas vous payer.

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si l'initiateur n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre FCP serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre FCP sont en effet assurées par le dépositaire de votre FCP.

Que va me coûter cet investissement ?

La réduction du rendement (RIY) montre l'incidence des coûts totaux que vous payez sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels, récurrents et accessoires. Les montants indiqués ici sont les coûts cumulés liés au produit lui-même, pour deux périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10 000 €. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Investissement 10 000 €	1 an	3 ans
Coûts totaux	374.44€	1 408.14€
Réduction du rendement (par année)	3.78%	2.31%

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

COMPOSITION DES COÛTS

Le tableau ci-dessous indique :

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée ;
- la signification des différentes catégories de coûts

Ce tableau montre l'incidence sur le rendement par an.			
Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	2.00%	Incidence des coûts déjà inclus dans le prix que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez, il se pourrait que vous payiez moins.
	Coûts de sortie	0.00%	Incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement.
Coûts récurrents	Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.05%	Incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements. Ce taux incorpore des frais fixes ex-post plus représentatifs des frais réellement supportés par l'investisseur.
	Coûts de transaction de portefeuille	0.73%	Incidence des coûts encourus lorsque l'établissement financier achète ou vend des investissements sous-jacents au produit.
Coûts accessoires	Commissions liées aux résultats	0.00%	Incidence des commissions liées aux résultats sur le rendement
	Commissions d'intéressement	0.00%	Incidence des commissions d'intéressement sur le rendement

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE : 3 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter SG 29 HAUSSMANN, 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris, ainsi que sur le site internet : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.

Autres informations pertinentes

Les documents légaux sont disponibles sur simple demande et gratuitement auprès de la société de gestion ou sur le site : <https://sg29haussmann.societegenerale.fr>.